



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/149

**Ajustement du coût d'opération de la Passerelle et du
Marché des Cannes et modification du plan de financement
de l'opération inscrite initialement au Programme de
Rénovation Urbaine des Cannes Salines, recherche de
financement Feder.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite aux études de maîtrise d'œuvre, les opérations 08-29 « Passerelle des Cannes » et 09-05 « Marché des Cannes » initialement prévues au Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines, ont été fusionnées en une seule opération « Passerelle-Marché des Cannes » d'un point de vue administratif, financier et d'exécution de travaux. Le plan initial de financement élaboré sur les coûts travaux, avait dû être modifié une première fois, par la renonciation à la subvention Anru, forclose au 31 décembre 2020 et une demande de participation complémentaire du PEI. Dès lors, le plan de financement voté par délibération n° 2019-307 était le suivant :

Coût actualisé d'opération	Plan de financement Opération Passerelle – Marché des Cannes		
	Subventions PRU		Part Ville
	PEI	Collectivité de Corse	Ville d'Ajaccio
HT			
1 660 000 €	1 300 000 €	30 000 €	330 000 €
100%	78 %	2 %	20%

Après consultation des offres travaux, le chiffrage actualisé avec les risques d'aléas et la prise en compte des études, le coût global de cette opération est le suivant :

Coût prévisionnel global	Coût HT	Coût TTC
Etudes préalables (<i>dont AMO consultation, étude de sol G1, bornage et levés topographiques des garages</i>)	14 300 €	17 160 €
Honoraires de Moe	85 722,00 €	102 866 €
Etudes de sols G2	9 700,00 €	11 640 €
Mission de contrôle technique (Socotec)	6 500,00 €	7 800 €
Mission de coordination SPS (Global expert)	3 840,00 €	4 608 €
AMO Etude technique vérification ombrière Veritas	3 000,00 €	3 600 €
Divers (consuel, frais juridiques, référé préventif, modification EDD copro des Cannes..)	30 000,00 €	36 000 €
Travaux	1 913 344,05 €	2 104 678 €
Aléas	287 000,00 €	344 400 €
	2 353 406 €	2 632 752 €

Dès lors un financement complémentaire pourrait être envisagé, sans préjuger de la disponibilité des fonds Feder dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (Iti) et de l'éligibilité de ce dossier. Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

Coût actualisé d'opération	Plan de financement			
	Opération Passerelle – Marché des Cannes			
	Subventions			Part Ville
Hors postes aléas				
HT	PEI	Collectivité de Corse	Feder (iti) Axe 6 PI 9b	Ville d'Ajaccio
2021/068 406 €	1 300 000 €	30 000 €	529 765 €	206 641 €
100%	63 %	1%	26 %	10%

Ce plan de financement n'est nullement définitif et sera revu par délibération en fonction de la disponibilité des crédits alloués à cette mesure Feder et après instruction de ce dossier par les services des fonds européens.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le montant de l'autorisation de programme à hauteur de 2 632 752 € TTC ;

D'adopter le nouveau plan prévisionnel de financement de l'opération « Passerelle-Marché des Cannes », à hauteur de **2 066 406 € HT** (hors aléas), inscrite initialement au Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Cannes-Salines et sous réserve de la disponibilité de la mesure Feder;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération « Passerelle – Marché des Cannes ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

Considérant la nécessité de trouver des financements complémentaires pour la réalisation de cette opération,

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme à hauteur de 2 632 752 € TTC ;

ADOpte le nouveau plan prévisionnel de financement de l'opération « Passerelle-Marché des Cannes », à hauteur de **2 066 406 € HT** (hors aléas), inscrite initialement au Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Cannes-Salines et sous réserve de la disponibilité de la mesure Feder;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération « Passerelle – Marché des Cannes » ;

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

